

Inauguration du service d'accueil d'urgence et d'orientation géré par l'Association départementale de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence

Mercredi 24 septembre 2008

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

24 IX 08

M. le Maire,
M. le vice-président du Conseil régional,
M. le vice-président du Conseil général,
Monsieur le président,
Monsieur le directeur,
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux, avec mon ami Stéphane Troussel, vice-président du Conseil général et conseiller général du canton de La Courneuve, de représenter le Département pour l'inauguration des nouveaux locaux du service d'accueil d'urgence et d'orientation, géré par l'association départementale de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA 93).

Je veux souligner ici l'importance d'un tel moment.

Nous sommes confrontés sur notre territoire à de nombreux besoins en terme d'accueil des jeunes en difficulté, qu'il s'agisse d'un accueil d'urgence ou plus pérenne.

Le Conseil général, chef de file de la protection de l'enfance depuis la loi du 5 mars 2007, entend assumer pleinement ses responsabilités dans ce domaine fondamental. Nous avons en effet à cœur de mener une politique qui place les enfants et leur famille au centre de nos préoccupations.

A ce titre, le développement des dispositifs d'accueil des enfants en risque de danger fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de notre collectivité. Pour mener à bien cette mission, nous avons la chance de pouvoir nous appuyer en Seine-Saint-Denis sur un partenariat étroit avec les associations porteuses de projet.

Je tiens d'ailleurs ici à féliciter tout particulièrement le travail et l'engagement sans faille de l'ADSEA 93, acteur primordial des politiques de protection de l'enfance, à l'origine de l'aboutissement du projet qui nous réunit aujourd'hui.

Cette nouvelle structure de La Courneuve s'intègre pleinement dans les objectifs que nous nous sommes fixés en terme de diversification et de renforcement de l'offre d'accueil sur notre territoire.

Je prends pleinement la mesure de l'enjeu qu'a constitué le déménagement du service au sein de ces nouveaux locaux, qui offrent de bien meilleures conditions d'accueil que celles connues du temps de l'ancien site de Bondy. J'ai également la conviction

que les personnels y ont gagné en qualité de conditions de travail et vont désormais pouvoir exercer les difficiles missions qui sont les leurs, dans un environnement plus adapté.

Cette inauguration marque l'aboutissement des longs efforts qui furent nécessaires pour permettre la réalisation de ce projet. Sa mise en œuvre a en effet demandé beaucoup d'engagement et particulièrement pour ce qui est de son financement. Je tiens d'ailleurs saluer l'action du Conseil régional d'Ile-de-France qui a apporté au titre de l'investissement une subvention d'un montant de 800 000 €

Pour sa part, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis contribue à la fois aux dépenses d'investissement et de fonctionnement par le financement à hauteur de 85% du prix de journée de la structure. Si nous n'apparaissions pas directement parmi les financeurs de l'équipement, notre contribution se portera en effet à près 1, 2 millions d'euros chaque année.

Pour conclure, je souhaite profiter de l'occasion pour vous annoncer que les services du Conseil général travaillent à l'élaboration du nouveau schéma départemental de protection de l'enfance qui devrait être présenté dans le courant de l'année 2009. Ce document sera un outil supplémentaire pour répondre toujours plus efficacement aux besoins des enfants qui nous sont confiés. Tel est l'engagement que je prends ici, ce soir, devant vous.